

Peut-on percevoir le RSA quand on vit à l'étranger ?

Oui, il est possible de percevoir le RSA si vous êtes à l'étranger, mais **sous conditions**.

Tout dépend si vous quittez la France pour une durée **inférieure ou supérieure à 3 mois**.

Questions - Réponses

- Peut-on percevoir le RSA ou la prime d'activité si on réside hors de France ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Où s'informer ?

- Si vous dépendez du régime général :
Caisse d'allocations familiales (Caf)
- Si vous dépendez du régime agricole :
Mutualité sociale agricole (MSA)

Textes de référence

- Code de l'action sociale et des familles : article R262-5
Condition d'attribution du RSA en cas de départ à l'étranger